

Décret n° 2017-878 du 9 mai 2017 relatif au dossier pharmaceutique

09/05/2017

Ce décret, pris en application de la loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, organise les modalités de consultation du dossier pharmaceutique par les médecins prenant en charge un patient au sein d'un établissement de santé dans les mêmes conditions que les pharmaciens exerçant dans les officines ou dans les pharmacies à usage intérieur.